

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2015

Nombre de Conseillers
 En exercice : 11
 Présents : 11
 Votants : 11

L'an deux mil quinze,

Le 18 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 11 décembre 2015

Présents : les membres du Conseil Municipal

Excusés : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : Madame MORLOTTI Isabelle

1 – Restructuration intérieure de la salle des Associations : Avenant n° 2 aux marchés de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification de certaines prestations, il convient de délibérer afin d'approuver les avenants des lots 1, 2, 4, 6, 7 et 8 du marché de travaux de restructuration de la salle des Associations. Ces avenants se présentent de la manière suivante :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT MARCHÉ INITIAL HT	MONTANT AVENANT HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ HT
Lot 1 : Maçonnerie - Accessibilité	LE CERF T.P.M	9601.00€	+680€	10281.00€
Lot 2 : Menuiserie	ABRY MENUISERIE	9904.20€	+542€	10446.20€
Lot 3 : Isolation – Cloisons sèches et faux plafond	EURL GREGORY MARREL	11856.79€	Sans objet	11856.79€
Lot 4 : Revêtements Carrelage Faïence	Ets POZZOBON LAURENT	4825.50€	+1130.35€	5955.85€
Lot 5 : Electricité Chauffage et Détection	GTE SAS	10118.38€	Sans objet	10118.38€
Lot 6 : Plomberie Sanitaire	Ets GIRARD Père et Fils	5433.47€	-1222.28€	4211.19€
Lot 7 : Peinture Revêtements muraux	EURL GREGORY MARREL	4896.38€	-450.00€	4446.38€
Lot 8 : Serrurerie	SERRURERIE MOLLEX	2122.00€	-178.00	1944.00€
Lot 9 : Ravalement de façades	SARL ADI FACADES	3559.11€		3559.11€

NOUVEAU MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX HT = 62818.90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les avenants n°2 aux marchés tels que présentés ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces avenants.

2 – Délibération fixant les tarifs publics pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, fixe les tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016 :

EAU ET ASSAINISSEMENT

Prime fixe eau.....	24 €
Prime fixe assainissement.....	24 €
Location de compteur.....	12 €
Prix du m3 eau	0.85 €
Prix du m3 eau (tarif professionnel)	0.70 €
Prix du m3 assainissement	0.85 €
Travaux de raccordement au réseau d'assainissement.....	1 000 €
<p style="margin-left: 40px;">Le montant de 1 000 euros HT est appliqué pour chaque local aménagé ou construit servant à l'habitation ou à des activités.</p>	
Travaux de raccordement au réseau d'eau.....	Coût réel
Prestation ouverture ou fermeture de compteur.....	15 €

Ces prix s'entendent hors TVA.

TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE (2 m² par personne)

Concession quinzenaire.....	46 € le m ²
Concession trentenaire.....	77 € le m ²
Case de columbarium concession quinzenaire.....	200 €
Case de columbarium concession trentenaire.....	400 €

TARIFS CANTINE/GARDERIE

Demi-heure.....	1.45 €
Heure.....	2.90 €

11^{ème} heure gratuite

Pour les fraties, le montant sera calculé par famille et non par enfant afin que les familles bénéficient plus rapidement de la remise à la 11^{ème} heure.

LOCATIONS DE SALLES

Caution.....	400 €
--------------	-------

Salle polyvalente LEON PONNET :

- Pour un particulier résidant dans la Commune.....	110 €
- Pour un particulier résidant hors de la Commune.....	170 €
- Pour les associations (limité à 2 par an en plus de 2 gratuités).....	90 €

Utilisation de la salle polyvalente LEON PONNET pour des apéritifs (sans mise à disposition de la vaisselle) : 50 €

Seule la grande salle sera mise à la disposition des utilisateurs, et selon des horaires précis : de 11 h à 14 h ou de 18 h à 21 h.

La location de la salle polyvalente pour une utilisation normale reste prioritaire. La confirmation pour l'utilisation de la salle pour un apéritif ne pourra se faire que la dernière semaine.

Les associations communales pourront utiliser ces locaux, deux fois par an, à titre gracieux. Elles devront, comme tous les autres utilisateurs, fournir un chèque de caution dont le montant est fixé à 400 euros.

Location de l'avant-toit des installations sportives :

- gratuit pour les associations.....	gratuit
- adhérent à une association	35 €
- Non adhérent à une association.....	35 €

Remplacement en cas de casse :

Plat.....	3.30 €
Carafe et pot à eau.....	2 €
Assiette.....	3 €
Verre.....	1.50 €
Couvert.....	0.75 €
Tasse.....	1.50 €
Electricité (prix du Kw/H consommé).....	0.15 €

Salle des Associations :

Associations extérieures à la Commune :

- Demi-journée.....	30 €
- Trimestre.....	90 €

3 – Convention pour l'entretien des équipements de la station d'épuration et du poste de relevage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat qui lie l'Entreprise 01 POMPAGE pour l'entretien des équipements de la station d'épuration et du poste de relevage n'est plus adapté. Il convient donc de résilier ce contrat et d'étudier d'autres propositions. Monsieur le Maire présente le projet de convention d'entretien établi par la Société SODEVAL, pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à résilier la convention qui lie l'Entreprise 01 POMPAGE (18 rue des Abeilles – Lieudit Cormoz – 01500 CHATEAU GAILLARD) à la Commune de BEON. Sous réserve d'acceptation par l'Entreprise de ces modifications, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Société SODEVAL (01260 VIRIEU-LE-PETIT) pour l'entretien des équipements de la station d'épuration et du poste de relevage. Le Conseil Municipal dit qu'il convient d'établir un taux horaire week-end si nécessaire.

4- Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public (RODP) pour les travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la publication du Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il lui est proposé de fixer le montant de la redevance due, dans ce cas, par GrDF, fixé par décret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, décide de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux :

- à 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.
- à 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

5- Recouvrement d'un impayé de cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés du régisseur de la cantine pour obtenir les règlements d'une ancienne habitante de la Commune pour son enfant. Le montant des impayés s'élève à 132.30 € pour la période de septembre 2012 à avril 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser l'émission d'un titre de recettes et ainsi autoriser la Trésorerie d'ARTEMARE à engager des poursuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes pour le montant total de la dette de cantine.

6- Réglementation du stationnement devant l'école

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prendre rendez-vous avec M. Place (Technicien de la Communauté de Communes Bugey Sud) après la réunion de la Commission Travaux prévue le 9 janvier 2016.

Pour réglementer le stationnement devant l'école, diverses propositions sont faites :

- matérialisation de l'arrêt de bus par zébras,
- place arrêt minute,
- pose de barrières,
- panneau d'interdiction de stationnement.

Un courrier sera destiné aux parents d'élèves et institutrices pour stationner sur le parking du monument aux morts.

Propositions sont faites également de matérialiser un passage piétons devant l'école et d'aménager des places de stationnement rue des Mûriers et rue de la Rose.

7- Paiement de la participation pour le 1^{er} trimestre 2016 au service ADS de Culoz

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 mai 2015 approuvant l'avenant n° 10 à la convention signée avec la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin d'autoriser le versement de 518 euros prévu pour le 1^{er} trimestre 2016 avant le vote du budget 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, accepte de payer à la Communauté de Communes Bugey Sud la participation financière pour le 1^{er} trimestre 2016, pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

8 - Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 5 novembre 2015, la Communauté de communes Bugey Sud s'est prononcée en faveur de la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire explique que cette modification répond à plusieurs besoins et objectifs :

- la nécessité d'approfondir le travail d'évaluation du coût des équipements et des opérations devant être transférés à la Communauté de communes,
- la nécessité de placer certaines compétences dans les blocs de compétences appropriés :
 - les équipements scolaires au sein du bloc de compétences optionnelles intitulé « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, scolaires et culturels »,
 - les équipements culturels (Musée Escalé Haut-Rhône et Maison du Marais) au sein du bloc de compétences optionnelles intitulé « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, scolaires et culturels »,
 - la compétence « aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au sein du bloc des compétences facultatives.
- la nécessité d'intégrer dès à présent certaines dispositions de la loi NOTRE et notamment celles relatives aux zones d'activités et au commerce.
- la volonté de mettre en place des actions nouvelles :
 - le soutien au développement de la formation continue sur le territoire communautaire,
 - la mise en place d'un dispositif d'aide au développement de l'hébergement touristique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud.

9 – Communauté de Communes Bugey Sud : Approbation du rapport de la CLECT n°5 et révision des attributions de compensation des Communes à compter du 1^{er} janvier 2016

Mme Caroline ROLLINSON, 1^{er} adjoint et représentant CLECT, rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière correspondant aux compétences transférées par les Communes à la Communauté de Communes et correspondant notamment aux dépenses de voiries.

Elle présente au Conseil Municipal le rapport de la CLECT n°5 approuvé par la Communauté de Communes Bugey Sud en date du 10 décembre 2015 ainsi que les montants des attributions de compensation pour l'année 2016 et années suivantes.

Le Conseil Municipal approuve le rapport CLECT N°5 en date du 03/12/2015, ainsi que les attributions de compensation pour l'année 2016 et suivantes.

10 – Informations et questions diverses

- 1) Entretien d'un chemin rural :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Pierre FORESY qui demande la remise en état du chemin qui part du pont du Sérán jusqu'à la jonction entre les Rousses et le sérán.

Le Conseil Municipal, à 8 voix contre, une voix pour et une abstention, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête.

Il conviendrait que ce soient les utilisateurs habituels de ce chemin (associations et particuliers) qui prennent l'initiative de son entretien ; la Commune pourrait alors mettre également ses moyens à disposition.

- 2) **Ferme solaire Parc des Fours** : le projet de parc photovoltaïque mené par la Société VSB a été rejeté par le Ministère de l'écologie suite à une erreur administrative.
L'Entreprise a l'obligation de redéposer une candidature et redéposer un Permis de Construire si elle veut faire aboutir son projet. Dans ce cas, la procédure repartirait pour plusieurs années.
- 3) **Point lecture** : Une première réunion a eu lieu le 16 décembre pour présentation du projet.
Prochaines échéances :
 - Réunion en janvier avec volontaires et public
 - Formation sur le fonctionnement en février
 - Réunion avec Conseil Départemental début Mars
- 4) **Communaux** : Monsieur Hugues ROSSET interroge Monsieur le Maire sur les modalités de la reconduction du bail de la chasse.
- 5) **Travaux divers** : Monsieur Eric LAUPIN signale le Bosquet de noisetiers à tailler dans le parking du Lotissement du Clusy.
- 6) **Sorties scolaires** : Monsieur Eric LAUPIN informe les conseillers que des gilets jaunes peuvent être mis à disposition des institutrices et des élèves quand ils se rendent à pied à la salle LEON PONNET.
- 7) **Nettoyage du Zin** : Monsieur Hugues ROSSET propose d'utiliser son véhicule pour monter le matériel nécessaire. Le nettoyage est à planifier selon les disponibilités de chacun.
- 8) **Mobilier** : Des devis vont être demandés pour une nouvelle table de cantine et un nouveau chauffe-eau pour la salle LEON PONNET.
- 9) **Commission travaux** : voir pour travaux nettoyage et amélioration local du Comité des fêtes (situé au dessus du garage de la Salle LEON PONNET)

FIN DE LA SEANCE : 23h30

